Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 36

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Le Joueur
Autor: Tesson, François
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-248149

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 4 septembre 1898 | N° 36 | Première année

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS
DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 26me année, *LE PAYS*

Notes historiques
sur les communes du canton de Delle

Choix, 303 habitants. — D'après la légende de saint Dizier, ce saint, natif de Rhodez, avait fait un voyage à Rome vers l'an 672. Il s'en retournait lorsque, arrivé près de Delle, où se trouve le village de Croix, il fut, ainsi que son compagnon Régenfroid, assassiné par des impies qui le dépouillèrent. Avant de mourir, il avait planté une baguette dans la terre à laquelle il avait donné la forme d'une croix. Cette baguette se mit à pousser l'année suivante, devint un arbre qui a subsisté plus de 80 ans après la mort de ce saint.

En 1232, Ulric comte de Ferrette confirme un contrat passé entre les paroissiens de Croix et l'abbé de Lucelle, par lequel ils lui cèdent leurs pâturages pour ses brebis pendant vingt-huit ans, à condition qu'il fasse réparer leur église ruinée. Waltherus, Chano et son frère Wernerus, tous de Croix, figurent comme témoins dans cet acte.

En 1274, Croix est vendu à titre de fief avec d'autre localités voisines par l'abbé de Murbach à Thierry III de Montbéliard.

Croix payait 3 livres d'impôt annuel aux landgraves de la Haute-Alsace en 1303, et l'église ds Croix dépendait alors de celle de Saint-Dizier.

En 1326, Huguenin de St-Dizier vend à Hugues, chanoine à St-Hippolyte. 8 journaux de terre situés à Croix et à St-Dizier. En 1330, nouvelle vente de terres situées à Croix, St-Dizier et Lebetain faite par Hugues de St-Hippolyte, curé de Damphreux, au profit de Pierre abbé de Bellelay.

Favrois, 415 habitants. — Le 15 octobre 1295, Renaud et Guillaume de Delle donnent à l'église de Grandgourt trois chenevières situées à Florimont dont l'une sur le chemin de Favrois.

En 1303, Favrois payait aux ducs d'Autriche un cens de quatre quintaux d'avoine et trente sols.

Le 11 novembre 1314, Guillaume curé de Favrois, scelle un bail de terres sises à Buix et appartenant à l'abbaye de Bellelay. Une vente au profit de la même abbaye, du 20 janvier 1332, est scellée par Hugues dit Busy, curé de Favrois.

Le 24 février 1466, Jehan Brennat, dit Florimont de Bure, vend à messire Ulloct de Delle, prêtre, curé de Favrois et chapelain de la chapelle de St-Jean l'évangéliste de Porrentruy, une vente de quatre émines, moitié blé moitié avoine, assise sur ses terres situées à Villars-le-Sec.

Fesches-l'Eglise, 445 habitants. — Le 13 mai 1345, Jaiquète, femme de Nerduyn Rabente, de Fesches-l'Eglise, reçoit en ascensement pour elle et pour sa sœur Jehannette, de Holré de Tavannes, écuyer, suivant les us et coutumes de Fesches-l'Eglise, deux journaux de terres et deux chenevières, dont l'une est située derrière le cimetière du dit lieu, pour la cense annuelle de 5 sols et d'un chapon. Morins de Fesches avait signé comme témoin une vente du 2 juin 1333 en faveur de Ulric de Châtel Vouhay, écuyer.

Florimont (Blumenberg en allemand), 405 habitants. — Le 30 mars 1258, un acte est passé prés de Florimont par Ulric comte de Ferrette, qui renonce à tous ses droits sur les dîmes et sur les propriétés de Lucelle situées sur le territoire de Moos.

Le 7 décembre 1264, un contrat à lieu entre l'abbaye de Bellelay et Pierre dit Silline, par lequel il s'engagent à payer en cas de résiliation 10 livres d'amende entre les mains du maire de Florimont.

En mai 1281 a lieu un accord entre Henri d'Isny, évêque de Bâle, et le comte Thiébaud de Ferrette au sujet de leurs prétentions réciproques sur Florimont et sur Porrentruy. A la même date, Thiébaud, comte de Ferrette, déclare que si le château de Florimont vient en sa possession, la moitié de ce château, des gens et des biens, doit rester à l'évêque de Bâle.

En 1294, l'église de Florimont acquiert une cense annuelle de 12 sols pour l'acquisition d'un pré à Cœuve faite par le prieuré de Grandgourt.

En janvier 1296, le comte de Ferrette fait l'acquisition d'une maison en pierres sise à Florimont, au-dessous du château, près de la porte située du côté de Montbéliard. Des actes de cette époque sont signés comme témoins par Friginus noble et Ulric, les deux de Florimont.

Le 20 janvier 1302, Pierre dit Letschemule de Florimont, signe comme témoin une sentence arbitrale en faveur de l'abbaye de Bellelay.

En 1303, l'évêque de Bâle possédait à Florimont certains droits avec le comte de Ferrette. Celui-ci résigne toutes ses prétentions et les reprend en fief de l'évêque de Bâle en 1309.

Par acte passé à Florimont le 30 mars 1313, les frères de Hagenbach vendent à l'abbaye de Bellelay des propriétés sises à Lepuix.

En 1317, nous trouvons Albert Chevalier et Willemat de Florimont, puis, en juillet 1318

Feuilleton du *Pays du dimanche* 4

LE JOUEUR

PAR

FRANÇOIS TESSON

Malgré les sombres pronostics des voisins de la fleuriste, l'union de Fortunée et de Pierre Michon s'annonçait sous de riants auspices. La jeune femme travaillait à ses fleurs; l'homme à sa gravure. L'ouvrage donnait à pleins bras. Aussi le ménage, sans être riche, prospérait-il assez pour se donner chaque dimanche, quand le temps le permettait, le luxe d'une partie de campagne.

Pierre avait prononcé contre sa malheureuse passion de jouer les plus beaux serments du monde.

— Adieu les cartes ! disait-il gaiement ; puisqu'elles te déplaisent, petite femme, je les prends en horreur et ne les toucherai de ma vie.

Il faut dire à sa louange qu'il tint parole pendant plus de trois mois. Mais, hélas ! dit le proverbe, qui a joué jouera.

Le naturel mauvais ne tarda pas à prendre le dessus et fit oublier les promesses jurées. Ce ne fut d'abord qu'à de rares intervalles que Pierre renouvela connaissance avec le jeu. Il se jetait une heure ou deux devant un tapis vert, histoire de se refaire un peu la main; cela le prenait comme un accès de fièvre ; puis l'instinct du bien le chassait hors du dangereux repaire et il regagnait en hâte, et tout honteux de son action, le logis où l'attendait sa femme.

Mais bientôt la passion, à demi assoupie, se réveilla complètement. Ce ne furent plus quelques heures, mais des nuits entières qu'il gaspilla au jeu. L'argent glissait des doigts de Pierre Michon et se fondait au toucher des cartes comme des feuilles sèches au contact du brasier.

Il rentrait le matin, pâle, les traits tirés, les yeux rouges, la bourse vide.

Fortunée hasarda d'abord de légères remontrances. Mais Pierre, mécontent de lui-même et voulant éviter les reproches des autres, s'emporta. Sa voix devenue rauque, et son œil qu'illuminait un farouche éclair, effrayèrent la jeune femme. Elle se tut, garda son chagrin pour elle et attendit qu'elle fût seule pour pleurer.

Et puis, le lendemain, quand triste et repentant, il la baisait au front, au moment de se rendre à l'atelier, l'espoir rentrait au cœur de la pauvre enfant.

Huguenin de Boncourt, bourgeois de Florimont.

En 1322, ce même Huguenin achète 24 journaux de terre à Bure pour 22 livres de Bâle, monnaie coursable au marché de Florimont.

En 1332, Pierre, curé de Florimont scelle différentes ventes.

Le 8 mai 1337, Vuillemins, bourgeois de Florimont, fils de feu Hugues de Boncourt, vend 50 journaux de terre située à Bure.

Un acte du 15 août 1341 est passé par Jean de Granges, curé de Florimont, notaire, témoin, Pierre de Florimont, fils du dit Ausour.

Le 4 février 1344, Vernier fils Besançon, jadis prévôt et châtelain à Florimont, sa femme Romagne, « par la main de Jehan li haste filx, messire Pierre, curier de Florimont, qui sont anqui presens... et Henemuns lour filx » déclarent avoir vendu à l'abbaye de Bellelay leur maison située an grand bourg de Florimont; entre les fossés du petit bourg d'une part et la maison du bovett (sic) de Montignez de l'autre. Parmi les témoins figure Henri fils de Renaud de Delle, demeurant à Florimont.

Le 14 novembre 1347, Peterman, fils de Hechelin le voëble, de Florimont, amodie une terre située au finage de Réchésy. L'acte est scellé par Jean de Granges, curé de Florimont.

Le 31 juillet 1353, Jehan dit Baquereix de Lepuix et Vauthier de Suarce reçoivent en accensement de Jacques abbé de Bellelay tout ce qu'ils avaient retenu précédemment de cette abbaye, et cela pour la cense annuelle de 12 quaressous d'avoine, mesure de Florimont, de 4 chapons et de 40 sols de monnaie coursable au marché de Florimont. Parmi les témoins figure Bourkard de Montignez, chapelain de l'autel de Ste-Catherine à Florimont.

Le 22 janvier 1361, le château et le village de Florimont sont repris en fief de l'église de Bâle par Rodolphe duc d'Autriche et ses frères Albert, Frédéric et Léopold.

Jehan Oyson de Florimont, prêtre, signe en qualité de témoin un acte du 22 avril 1363.

Le 15 septembre 1366, testament de Marguerite (fille de Jeanne veuve d'Ulric III, dernier comte de Ferrette) marquise de Bade, dame d'Héricourt et de Florimont. Elle donne entre autres : à sa fille Marguerite 1500 florins assignés sur la forteresse de Florimont ; 2 florins à Fr. Renal, de Florimont ; 30 quartauts de blé à Perrin Pagois son receveur à Florimont ; 10 florins à l'église de ce lieu pour son anniversaire ; 15 livres à la chapelle du château de Florimont ; 2 florins au curé de l'endroit. Jehan, curé de Florimont, signe parmi les témoins.

En 1371, eut lieu la reconnaissance de 9 journaux et une pièce de terre sans contenance désignée plus une chenevière situés sur Florimont et appartenant à la chapelle Notre-Dame fondée dans l'église St-Etienne à Bressaucourt.

Le 23 juin 1411, Henri Belin, de Florimont, curé de Fontenais, vend un jardin lui appartenant.

Le 30 octobre 1425, Jean, seigneur de Florimont, chevalier, châtelain de Ferrette, fait une enquête dans la ville de Ferrette sur les dégâts commis par les troupes de l'évêque de Bâle.

En 1490, Maquart de Stein, bailli de Montbéliard, donne à l'abbaye de Lucelle une rente annuelle de 5 florins assignée sur les mairies de la seigneurie de Florimont, pour la fondation de quatre anniversaires perpétuels.

Jacques Grandrichard, de Florimont, était chanoine de St-Ursanne en 1565 et N. Frossard, du même endroit, chapelain en 1758.

En septembre 1792, Jean Pêcheur, curé de Florimont, est tué à Grandgourt, d'un coup de fusil par Rosswag, de Strasbourg, officier français de l'armée qui envahissait l'évêché de Bâle.

(A suivre)

La vente d'une âme

Légende du vieux temps

A cette question : connaissez-vous Cornol ? plus d'un lecteur du *Pays du dimanche* répondra oui, mais pour ceux qui répondront négativement, voici : Cornol est un joli village ; sur une longueur de deux et demi kilomètres il étend ses blanches maisons au pied du Mont-Terrible. La partie du village qui de l'église court vers le sud, le « Haut », c'est le nom qu'on lui donne, est d'un charmant pittoresque. C'est un tout petit vallon, étroit, encaissé et plongé dans une mer de verdure, entre deux jolies collines. L'une, *Ecré*, dresse son superbe dôme à 300 mètres au-dessus des maisons. Son feuillage clair est agréablement taché par quelques sombres sapins qui jettent une note sérieuse dans le vert exubérant. Les hêtres dominent ; ici ils sont coupés par le noir des sapins, là, légèrement estompés par la couleur mate des saules. Ecré rejoint le Mont-Terrible à l'est, tandis qu'à l'Ouest, elle dévale, rapide, en montrant au couchant ses taillis uniformément verts.

La colline de gauche, le *Cras*, s'arrête brusquement à 200 pas d'Ecré. Autrefois rivale de cette dernière avec ses taillis verts et sombres, elle était fière et altière. Mais de méchants bûcherons, exécuteurs d'ordres plus méchants encore, ont passé sur le Cras. Ils ont coupé les beaux sapins où nichaient les oiseaux et leurs troncs mutilés portent maintenant sur les mers lointaines le poids des ouragans. Seulement, la vierge colline a caché sa nudité en poussant des mûriers sauvages, des fraisiers, des saules, des houx aux couleurs voyantes, des chèvrefeuilles et des herbes folles.

Entre les deux collines, bien à l'étroit, le vallon promène son murmurant ruisseau sur lequel se penchent quelques saules pâles. Et, assises au fond du vallon, des maisons proprettes se partagent son étroit espace. Dans ces maisons, des horlogers, des horlogères et des enfants rieurs. Des hêtres et des arbres fruitiers font à ce vrai nid un cadre magnifique.

Le « Bas village », c'est la plaine ; ici les hêtres n'abritent plus les maisons, mais cachés sous un fouillis d'arbres fruitiers, ils n'en sont que plus jolis. Une vraie forêt de pommiers, de poiriers, de cerisiers, où tremble çà et là la cime d'un peuplier, c'est un beau décors. Aussi est-il gentil le « Bas » ? regardez-le : des toits bruns, des toits rouges émergent dans les arbres, des façades blanches détonnent dans le vert, et au-dessus de tout, dominant tout, l'église dont la flèche surmontée de la croix et du traditionnel coq, s'élance vers le ciel.

Oui pour l'étranger qui entre dans les arbres et les maisons ensoleillées du « Bas », la physionomie des choses est réjouissante. C'est gai, c'est avenant : les enfants jouent sur la rue, d'accortes ménagères causent sur les portes, le poing sur la hanche ; les paysans croisent les noirs ouvriers qui se pressent vers leur fonderie où beugle la sirène ; tout enfin, dit l'intensité et l'animation d'une vie active et gaie.

Au milieu du village, le grand cimetière, avec ses tombes symétriques, ses croix blanches, grises ou noires, ses allées, ses marronniers, ses fleurs, son immense et mystérieux air de repos, d'abandon suprême et de mort...

* * *

Tout différent était l'aspect de Cornol en l'an 1700, de triste mémoire. Une rue étroite et raboteuse, quelques maisons enfumées, avec de sombres auvents, c'était là tout le village. Peu d'arbres à fruits, mais de gigantesques chênes qui dominaient les maisons basses ; d'église, d'école régulière et organisée, point. Seul un vieux château caduc, dont il est resté la grange, saillait dans cet ensemble confus. C'était plus terne, plus gris, plus sombre que maintenant ; en revanche plus poétique et plus mystérieux.

Que cette description ne vous fasse pas ac-

— Ce n'est qu'un mauvais moment à passer, soupirait-elle, il se corrigera.

Par malheur, aux pertes faites au jeu vint s'ajouter bientôt le manque d'ouvrage. Chacun se souvient de cet épouvantable hiver qui s'ouvrit comme un gouffre entre l'été de l'année 1846 et l'été de l'année 1847. Les vents du nord amenèrent à leur suite un froid des plus rigoureux ; le blé manqua, les vivres devinrent hors de prix, les travaux furent généralement suspendus.

Cette terrible détresse surprit Pierre Michon à l'improviste. Le jeu avait successivement dévoré les quelques écononomies qu'il eût pu amasser durant les jours heureux.

On grelotta dans la chambre, faute de bois ; et si l'on dinait encore, c'était le plus souvent d'un morceau de pain bis. Pour comble de malheur, Fortunée allait être mère. Des soins que nécessitait le mauvais état de sa santé chancelante, il ne pouvait être question, hélas ! L'argent manquait pour le strict nécessaire.

On vendit, pour faire face aux besoins les plus urgents, les jolis meubles en noyer achetés la veille du mariage et qui rendaient la chambre si gaie.

Ce fut un grand crève-cœur.

Quand Fortunée vit emporter par des mains mercenaires ces chers souvenirs des jours bénis, il lui sembla qu'une portion d'elle-même s'en allait avec eux. Et puis les meubles heurtés et choqués contre l'angle du mur rendaient des sons si tristes qu'on eût dit qu'ils avaient une âme, qu'ils comprenaient le malheur, qu'ils se plaignaient de leur brusque enlèvement et qu'ils se lamentaient d'être impuissants et passifs.

Pierre Michon dissimula le prix des meubles et garda devers lui une partie de l'argent retiré de cette vente.

Il alla jouer cet argent.

Un immense vertige tourmentait l'esprit du misérable. Il essayait de se persuader qu'avec la maigre somme qu'il dérobait à la misère il allait regagner fabuleusement, en une fois, tout ce qu'il avait perdu depuis des années. Il se servait de cette espérance illusoire pour imposer silence à ses remords. Une voix intérieure lui criait :

— Tu vas commettre là une action vile et infâme !

Mais lui, plus haut, les dents serrées, il répétait impérieusement :

— Si je gagne — et je gagnerai, car le sort est las enfin de me poursuivre — je rendrai cet argent au centuple. J'apporterai l'aisance et la santé au logis. J'achèterai un lit moelleux, un feu clair flambant, une nourriture succulente à la mère, un berceau capitonné et des langes brodés pour l'enfant qui va naître.

(La suite prochainement.)